



## La communication électorale en République du Congo 2021-2023

---

**Chancelv ITOUA AWOUE**

Université Marien NGOUABI, République du Congo

[chancelvitouaawoue@gmail.com](mailto:chancelvitouaawoue@gmail.com)

**Résumé :** Cette étude réalisée en République du Congo en s'appuyant sur la gestion de la communication électorale 2021-2023 donne un aperçu sur l'état communicationnel de sa situation actuelle. La question de notre recherche est de savoir : comment en république du Congo fait passer le message électorale à la population ? L'approche méthodologique est celle d'une analyse quantitative de la croissance démographique et démolinguistique observées dans leur évolution. Les résultats définissant montrent que l'existence d'un électorat informé est un élément fondamental participant à l'intégrité et à la crédibilité du processus électoral, d'où l'importance de mener des efforts d'éducation civique et électorale. Cette étude propose des pistes de solutions allant dans le sens de l'amélioration de la communication électorale au Congo.

**Mots clés :** Communication, Congo, constitution, élection, gouvernement.

**Abstract :** This study, carried out in the Republic of Congo, based on the management of electoral communication 2021-2023, provides an overview of the communicational state of its current situation. The question of our research is to know: how does the Republic of Congo convey the electoral message to its people? The methodological approach of this study is that of a quantitative analysis of the demographic and demolinguistic growth observed in their evolution. The results are clear in defining that the existence of an informed electorate is a fundamental element participating in the integrity and credibility of the electoral process, hence the importance of leading civic education efforts and electoral. This study suggests possible solutions in the direction of improving electoral communication in the Congo.

**Keywords:** Communication, Congo, constitution, election, government.

### Introduction

La république du Congo va organiser ses prochaines élections législatives et locales de 2022 ainsi que les sénatoriales de 2023 après la présidentielle de mars 2021, conformément à la Constitution. En ce qui concerne la présidentielle de mars 2021, le Conseil supérieur de la liberté de communication (CSLC) s'étonnait d'une campagne déguisée sur les médias qu'il rappela à l'ordre. Un geste salué par l'opposition qui se disait exclue des médias d'État et demandait au Conseil de jouer pleinement son rôle de régulateur.

Face aux responsables des différents médias d'État et privés, Philippe Mvouo, président du Conseil Supérieur de la Liberté de Communication, a exhorté les médias au professionnalisme : « Depuis trois mois au moins, les

hommes politiques entreprennent des activités politiques qui frisent même la campagne électorale. Et cela doit attirer notre attention. Pas seulement la nôtre en tant que régulateur, mais aussi la vôtre en tant qu'acteurs de terrain. Vous ne devez pas servir de relais de tout propos recueilli dans les activités politiques. »

L'élection arrive et les médias doivent savoir quel type d'information servir à l'opinion, a déclaré Philippe Mvouo. Ses déclarations ont provoqué la réaction de l'opposant Clément Mierassa, président du Parti Social-Démocrate Congolais (PSDC) : Je trouve que le président du Conseil Supérieur de la Liberté de Communication a beaucoup de courage, beaucoup de modestie et beaucoup d'humilité, mais, il prêche dans un désert. Parce que lorsqu'on fait déjà une campagne déguisée, qu'est-ce qui vous garantit que l'élection présidentielle de 2021 sera libre, démocratique et transparente.

Philippe Mvouo a échangé avec la presse après avoir rencontré les responsables politiques de la majorité et de l'opposition.

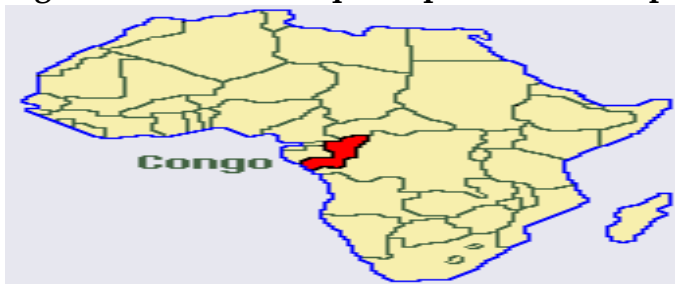
La question de notre recherche est de savoir : comment la république du Congo fait-elle passer le message électoral à sa population ? Et comment peut-on faire pour relever les défis de la communication électorale ?

C'est dans ce contexte que nous rédigeons cet article pour présenter les maux qui minent la communication électorale en république du Congo tout en voulant relever les défis.

## 1. Localisation de la zone d'étude

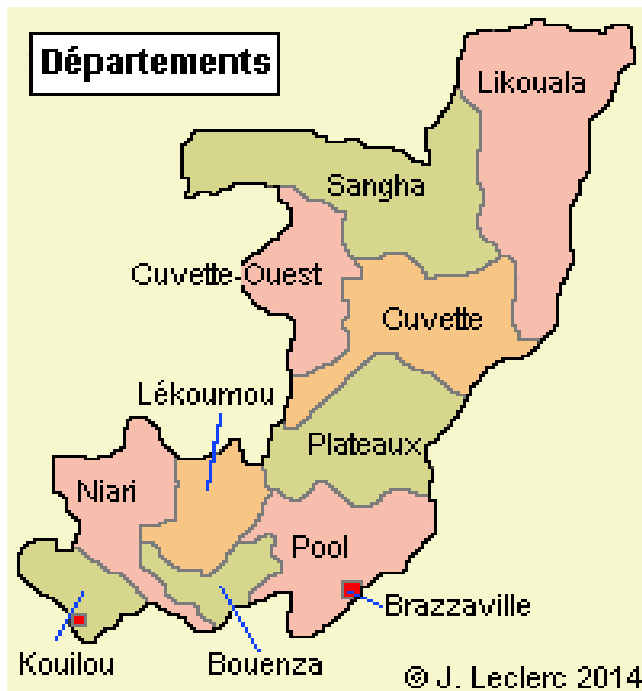
### 1.1. Situation géographique

**Figure 1 : Carte d'Afrique, représentant la république du Congo**



Source : CNSEE, 2010 et PNUD, 2018.

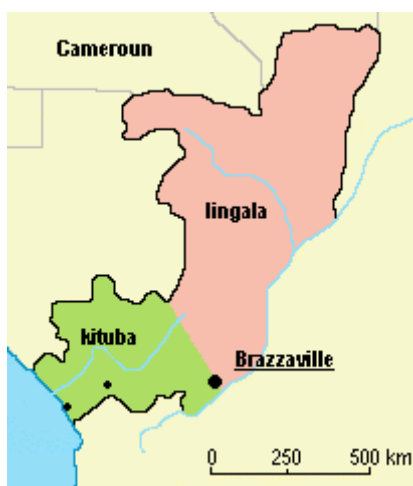
Figure 2 : Carte de la république du Congo représentée par départements



Source : CNSEE, 2010 et PNUD, 2018.

### 1.2. Données démolinguistiques

Figure 3 : les deux langues nationales de la république du Congo (le kituba et le lingala)



Source : CNSEE, 2010 et PNUD, 2018.

## 2. Méthodologique

L'approche méthodologique basée sur l'étude de la communication électorale en république du Congo 2021-2023 est celle d'une analyse quantitative de la croissance démographique et démolinguistique observées dans leur évolution. Elle requiert un ensemble de données les plus représentatives possibles de la population. Pour cette étude, on pouvait s'attendre à des enquêtes d'envergure sur le terrain pour la collecte des données. Mais, une analyse des données existantes a été privilégiée. Ce choix méthodologique est confirmé par D. NOIN et J.P. THUMERELLE qui affirment : « Que les autres branches de la géographie s'appuient sur un important travail de collecte directe d'informations sur le terrain, la géographie de la population ne saurait procéder de la sorte, compte tenu de l'extraordinaire mobilisation de moyens et du coût matériel et humain que nécessite l'observation de grandes masses d'individus » (1993 : 10-31). La recherche documentaire a mis en évidence une abondante documentation sur les phénomènes démographiques dans le monde et au Congo. En revanche, l'exploitation des textes administratifs a permis d'établir l'évolution de la population congolaise. L'enquête qualitative sur le terrain a été menée grâce aux guides d'entretiens qui ont servi uniquement à prendre en compte l'opinion des services de l'Etat, des questions démographiques au niveau de la ville afin de mesurer la perception de la population et les changements sociaux, leur contribution au développement de la population en croissance. La méthode des composantes a été retenue pour analyser la structure de la population du Congo. Ce choix se justifie non seulement par la structure des données disponibles mais aussi par le fait que cette méthode permet de faire une analyse distincte de l'évolution départementale qui compose la population du Congo.

## 3. Résultats

Le présent document s'appuie sur les connaissances disponibles dans plusieurs domaines par exemple : communication, linguistique, sociologie et juridique afin de comprendre l'aspect de la communication électorale en république du Congo.

### 3.1. Observations pré-électorales

Les informations pré-électorales recueillies par les Missions d'Observation de l'Union Africaine (MOEUA) ont porté sur le cadre juridique des législatives, le système électoral applicable, l'administration électorale, l'implication des femmes et l'enregistrement des candidatures ainsi que le déroulement de la campagne électorale.

- Cadre juridique des élections législatives

L'existence d'un cadre juridique clair, cohérent, et garantissant les droits et libertés fondamentaux, est une condition fondamentale à l'organisation d'un processus électoral crédible.

Les règles régissant les élections législatives en République du Congo puisent leur source dans la Constitution adoptée le 25 octobre 2015. Celle-ci pose, en son Article 5, le principe suivant lequel « la souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce au moyen du suffrage universel, par ses représentants élus ou par voie référendaire ». L'Article 6 dispose, pour sa part, que « le suffrage est universel, direct ou indirect, égal et secret » avant de fixer les conditions générales pour être électeurs.

Les principes constitutionnels en matière électorale sont organisés et/ou explicités à travers plusieurs textes de lois et autres mesures réglementaires. Il s'agit notamment de :

- La loi organique N° 1-2003 du 17 janvier 2003 portant organisation et fonctionnement de la Cour constitutionnelle ;
- La loi N° 9-2001 du 10 décembre 2001 portant loi électorale, modifiée et complétée par les lois N° 5-2007 du 25 mai 2007, 9-2012 du 23 mai 2012, 4-2014 du 1er septembre 2014, 1-2016 du 23 janvier 2016 et 19-2017 du 12 mai 2017 ;
- Le décret N° 2016-34 du 1<sup>er</sup> février 2016 fixant l'organisation, le fonctionnement de la Commission Nationale Electorale Indépendante (CNEI) ;
- Le décret N° 2016-35 du 1<sup>er</sup> février 2016 déterminant les caractéristiques du bulletin unique de vote ;
- Les décrets convoquant le corps électoral pour le premier tour des élections des députés, des conseillers départementaux et municipaux ;
- Les arrêtés portant sur l'ouverture des candidatures et la période de campagne électorale.

La Constitution de la République du Congo comporte une Charte « des droits et libertés » consacrant les grands principes de droits humains<sup>1</sup> (caractère sacré de la vie, liberté physique, intellectuelle et religieuse, égalité, droit à un recours...), ainsi que des dispositions spécifiques relatives aux partis politiques et au statut de l'opposition<sup>2</sup>. Elle fixe par ailleurs les règles générales relatives au statut des membres du Parlement (députés et sénateurs) ainsi que des collectivités locales que sont le département et la commune.

La législation congolaise prévoit des mesures spéciales visant à promouvoir la participation des femmes en tant que candidates, plus précisément un quota et un placement spécifique des femmes sur les listes de candidatures.

Ainsi, du point de vue de la consécration formelle des droits et libertés, les MOEUA sont d'avis que le cadre juridique national de la République du Congo comporte des dispositions favorables à l'exercice des droits fondamentaux de la personne humaine. Il offre, en outre, un champ propice à l'exercice des libertés politiques par les individus et les groupes associatifs. Cependant, ces principes restent encore à être pleinement appliqués en termes d'exercice des libertés, surtout politiques (Missions d'Observation de l'Union Africaine, 2017 : 12).

- Information et sensibilisation électorale

L'existence d'un électorat informé est un élément fondamental participant à l'intégrité et à la crédibilité du processus électoral, d'où l'importance de mener des efforts d'éducation civique et électorale.

La loi électorale, avant l'amendement de 2017, mettait à la charge de la CNEI, « de concert avec l'administration », la conception et la mise en œuvre d'une campagne d'éducation civique et morale des populations sur les élections, en son Article 17.

Si l'éducation civique et morale des populations n'entre traditionnellement pas dans le cadre ordinaire des activités proprement dites d'une Administration électorale, l'intention du législateur congolais semblait renvoyer à l'obligation d'informer et sensibiliser le public sur les opérations du processus électoral, à la fois, à la CNEI et au ministère en charge des élections. Cette disposition semble avoir été abrogée par la loi modificative de 2017, sans que la charge de développer et mettre en œuvre une stratégie de sensibilisation ne soit expressément reprise dans le cadre des attributions respectives de la CNEI et de l'administration.

Lors des élections, l'on note sur le terrain, outre le canal médiatique, la présence de certaines banderoles et affiches relayant des informations sur la nature et la procédure du premier tour couplé des élections législatives et locales. Un tel dispositif ne se réédite pour le second tour, les autorités ayant privilégié le biais exclusif des médias publics, notamment la télévision nationale (enquête de terrain).

Les MOEUA constatent que la stratégie de l'administration électorale en publique du Congo est peu inclusive, tenant à l'écart le canal de la société civile, à même de porter l'information électorale dans les contrées les plus reculées du pays. Cela conduit à un accès à l'information et à l'éducation électorale des personnes en zone rurale limité, affectant ainsi la prise de décision informée des électeurs (Missions d'Observation de l'Union Africaine, 2017 : 16).

De même, alors que la stratégie de communication de l'administration électorale devrait comprendre des canaux les plus variés d'information du public, y compris l'usage des technologies modernes de l'information et de la communication, on note l'absence quasi-totale de site internet officiel publiant les documents majeurs (lois, décrets et autres arrêtés) et les éléments d'information (nombre d'électeurs, de bureaux de vote, de candidats, localisation des bureaux, résultats des scrutins antérieurs...) liés au processus en cours. En effet, ni la Direction Générale d'Administration Electorale, ni la Commission Nationale Electorale Indépendante (CNEI) ne dispose d'un site web pouvant faciliter l'accès à l'information à toutes les parties prenantes, notamment les missions étrangères. Cependant, la Cour constitutionnelle, qui dispose d'une plateforme en ligne, met à disposition des informations nécessitant d'être mises à jour, car datant de 2016.

Une telle lacune communicationnelle est de nature à favoriser la désinformation, le public se retournant, avec tout le risque encouru, vers des canaux privés (presse nationale et étrangère, blogs...). Cela contrevient également au principe cardinal de la transparence électorale, gage d'intégrité et de confiance dans le processus électoral (Missions d'Observation de l'Union Africaine, 2017 : 16).

### *3.2. Rôle de la société civile et observation citoyenne*

La société civile joue un rôle d'autant plus important en République du Congo, du fait que le pays constitue un terrain favorable aux conflits post-électorales.

Si lors de la présidentielle de 2016 la Coordination Nationale des Réseaux et Associations de la Société Civile pour la Gouvernance Démocratique (CORAGED) avait pu déployer des observateurs citoyens sur le terrain, on relève que l'ensemble de la société civile congolaise n'a pu mener aucune activité en appui au processus électoral de 2021. Cela est notamment lié au fait que les OSC sont constamment tenues en marge des stratégies d'éducation électorale conçues et mises en œuvre par l'Administration électorale selon les acteurs électoraux rencontrés. Elles font également face à un problème récurrent d'accès aux financements nécessaires à la mise en œuvre autonome de leurs projets.

Au-delà des facteurs administratifs, il est important, pour une société civile forte en République du Congo, que les OSC soient soutenues financièrement et qu'elles bénéficient d'un renforcement adéquat de leurs capacités techniques afin de leur permettre une pleine participation dans le processus électoral.

### 3.3. Contexte électoral sensible

Plusieurs observateurs redoutaient une coupure d'Internet dès l'ouverture des bureaux de vote, comme en 2016 lors de la présidentielle. L'accès à Internet et aux réseaux sociaux a été coupé dès dimanche matin, ont constaté des journalistes de l'AFP. Mais contrairement à la précédente élection présidentielle, les réseaux mobiles, téléphonie et SMS, restaient en service.

Dans une déclaration de son porte-parole, le secrétaire général des Nations unies, « appelle toutes les parties prenantes à œuvrer en faveur d'un processus électoral apaisé » (Antonio Guterres, 2016). À la tête de la rébellion post-électorale de 2016, le pasteur Ntumi a souhaité cette année 2021 que les élections se déroulent « dans la paix, la transparence et le respect des règles du jeu » (Ntumi, 2016).

Comme à chaque élection en Afrique centrale, des voix interpellent la France, ancienne puissance coloniale et principal bailleur. « Le Congo, comme la diplomatie française, doit renouer avec la démocratie », a alerté un collectif français et congolais.

## 4. Discussion

### 4.1. Élection présidentielle de 2021 en république du Congo

L'élection présidentielle a eu lieu le 17 et 21 mars 2021, afin d'élire le président de la République du Congo pour un mandat de cinq ans.

Le principal opposant Guy Brice Parfait Kolélas meurt à la suite de la Covid-19 le lendemain du scrutin, tandis que le président sortant Denis Sassou-Nguesso remporte sans surprise l'élection dès le premier tour.

La campagne électorale commence le 5 mars 2021, sous l'égide de la Commission Nationale Electorale Indépendante (CNEI). Comme en 2016, l'accès à internet et aux réseaux sociaux est coupé dans le pays dès le jour du scrutin.

### 4.2. Elections législatives, locales de 2022 et les sénatoriales de 2023 au CONGO

Certaines personnes pensent que le 1er tour des élections législatives prévues en 2022 a déjà commencé avec les élections présidentielles. Le PCT a mis en place une campagne de proximité pilotée par des députés (Directeurs Locaux de Campagne DLC). L'élection présidentielle a été un baromètre pour chaque député de la majorité de mesure sa côte de popularité auprès de ses mandants. Certaines personnes voient en cette stratégie une préparation anticipée des élections législatives de 2022.

Lors d'une réuni en session ordinaire le 17 juillet, le conseil fédéral du Parti congolais du travail (PCT) du département de Brazzaville a planché sur le projet du budget 2021 et la perspective des élections législatives et locales de 2022 ainsi que les sénatoriales de 2023.



La session s'est ouverte par la vérification des présences des délégations des comités d'arrondissements et du district de l'île Mbamou. Ouvrant les travaux, le secrétaire permanent, chef du département de l'organisation et de la mobilisation, Gabriel Ondongo, a rappelé aux participants l'importance de cette session qui va, a-t-il souligné, permettre au conseil fédéral de se doter des documents fondamentaux de travail.

Gabriel Ondongo a exhorté les participants à inscrire dans le programme d'activités les perspectives des nouveaux défis des élections législatives et locales de 2022 et les sénatoriales de 2023.

Concernant les élections législatives et locales de 2022 ainsi que les sénatoriales de 2023, le conseil fédéral a exhorté les comités d'arrondissements à se mobiliser afin de bien aborder ces échéances. Vu ce constat, l'on remarque que la communication électorale relative aux inscriptions des fichiers élections est comme l'exclusivité au Parti congolais du travail (PCT) et aux autorités compétentes. Ce qui devraient avoir l'appui de tous.

#### *4.3. Gouvernance électorale : Charles Nganfouomo nommé haut-commissaire*

A titre de renforcer la bonne gouvernance électorale, l'ancien ministre délégué à la Décentralisation et au développement local a été nommé haut-commissaire à l'amélioration de la gouvernance électorale, par décret du Premier ministre, Anatole Collinet Makosso, signé le 24 août.

Le nouveau promu aura, entre autres charges, la prise en compte de toutes les recommandations issues des différentes concertations politiques organisées dans le pays.

En effet, parmi les batailles que le gouvernement entend remporter pendant les cinq prochaines années, figure l'instauration d'une démocratie consensuelle. Ce qui passera, sans nul doute, par la consolidation des acquis démocratiques et le respect des calendriers électoraux.

Après la présidentielle des 17 et 21 mars 2021, le Congo organisera l'année prochaine les élections législatives et locales en vue de renouveler le Parlement et les assemblées locales. Ainsi, l'apport du haut-commissaire à l'amélioration de la gouvernance électorale, Charles Nganfouomo, est attendu dans le cadre de la réforme du système électoral. « Comme lors de la présidentielle, nous souhaitons que ces élections se déroulent dans la paix et la transparence. C'est pourquoi, certains paramètres qui doivent concourir à la bonne préparation de ces élections seront pris en compte dans les meilleurs délais » (Anatole Collinet Makosso, 2021) lors de la présentation du Programme d'action du gouvernement, le 21 juin dernier, devant la représentation nationale, précisant que « la démocratie, par définition, est faite des luttes d'idées » (Anatole Collinet Makosso, 2021).

Cette nomination Pousse d'avantage les congolais à faire confiance aux autorités pour la bonne tenue des élections, car monsieur Charles Nganfouomo

a été ministre délégué auprès du ministre de l'Intérieur, de la décentralisation et du développement local, chargé de la décentralisation et du développement local.

Ce poste convenait à cet administrateur des SAF et diplômé en administration générale de l'Ecole Nationale de l'Administration et de la Magistrature(ENAM) de l'Université Marien Ngouabi de Brazzaville, au regard de l'expérience qu'il a accumulée dans les domaines de la décentralisation et du développement local.

Jusqu'à sa nomination comme ministre délégué, il était préfet, inspecteur général de l'administration du territoire. Avant cette dernière fonction, Charles Nganfouomo a roulé sa bosse dans les entités déconcentrées et décentralisées depuis 1986. Il a été tour à tour chef de service à la préfecture de la Cuvette ; secrétaire général de la région du Niari ; sous-préfet du district de Mossaka ; secrétaire général de la région de la Cuvette ; inspecteur divisionnaire de l'administration du territoire par intérim ; directeur des collectivités locales par intérim.

Charles Nganfouomo est expert national des questions de frontières. Il a assuré 2014-2017 la présidence par intérim de la Commission nationale des frontières. Il est également expert national des questions de gouvernance et de lutte contre la pauvreté.

A ce double titre, il a dirigé plusieurs travaux, à savoir : coordonnateur du groupe thématique : sécurité, gouvernance et paix lors de la rédaction du document de stratégie de réduction de la pauvreté (2008-2010) ; coordonnateur du groupe thématique : gouvernance politique, administrative et judiciaire lors de l'élaboration du plan national de développement(2012-2016) ; président de la Commission mixte des experts en matière des frontières avec le Gabon et l'Angola et chargé de cours de rédaction administrative et de droit des collectivités locales à l'ENAM.

Il a fait plusieurs communications sur la décentralisation et la gestion des frontières au cours de divers colloques et séminaires tant au niveau national qu'international, entre autres la planification locale au Congo ; la corrélation entre déconcentration et décentralisation (séminaire de formation des sous-préfets, Brazzaville 2005) ; la décentralisation au Congo et les problèmes de sa mise en œuvre : identification de quelques facteurs de blocage à caractère financier ou budgétaire (conférence des préfets, Owando 2010) ; la décentralisation au Congo (cours présenté à l'Université de Lyon 3 en France, à l'occasion des universités d'été de la francophonie, 2011 et 2012).

Vu cette expérience, les regards des congolaise sont maintenant braqués sur le haut-commissaire à l'amélioration de la gouvernance électorale, Charles Nganfouomo qui est attendu aux actes.

#### *4.4. Comment peut-on mieux communiquer pour limiter ces fausses informations et aider le public à mieux décoder l'information ?*

Les réseaux sociaux sont à double tranchant. Dans le cadre électif du pays, ils nous ont bien aidés à percevoir la réaction du public pour savoir en temps réel comment est-ce que nos messages étaient compris. Malheureusement, les réseaux sociaux véhiculent également de fausses informations qui se propagent rapidement dans l'opinion et perturbent beaucoup la population (source : enquête de terrain, 2021).

Le meilleur moyen d'y faire face, c'est d'abord d'investir nous-mêmes ces espaces en développant des plateformes multimédias crédibles, dynamiques et populaires et, d'autre part, en mettant en place des équipes de professionnels pour traquer ces infox, les dénoncer et les rectifier en temps réels.

Dans ce contexte, il peut être pertinent de développer des canaux de communication qui présentent diverses façons de surmonter les barrières associées à une action recommandée, par exemple en créant une mise en scène dans une publicité ou sous forme de témoignage par un pair significatif. L'encouragement verbal, aussi simple soit-il, peut également augmenter le sentiment d'efficacité personnel. On peut mobiliser la population et ainsi renforcer le sentiment d'efficacité collective, en diffusant des récits inspirants basés sur des faits recueillis en travaillant avec les personnes et les communautés.

### **Conclusion**

Le présent travail aboutit à une conclusion pertinente qu'il convient de souligner. Il est important de noter que pour informer et sensibiliser la population lors des élections, les autorités doivent mettre en place une série de mesures préventives, notamment des visites de porte-à-porte par des éducateurs et spécialiste de communication pour transmettre des messages électifs.

Même si les réunions en face à face prennent beaucoup de temps, les séances sont plus personnelles, souvent menées par une personne de la même communauté qui parle la même langue et possède la compréhension culturelle appropriée. Contrairement aux messages diffusés, les gens peuvent poser des questions et demander des éclaircissements dans le cadre de campagnes de porte-à-porte.

Bon nombre des éducateurs devraient être formés dans tous les douze (12) départements du pays, l'une des principales insuffisances des campagnes de porte-à-porte est leur portée limitée. Un centre d'appel, des messages diffusés par stations de radio et télévision dans plusieurs villes et des milliers d'affiches devraient compléter la campagne de porte-à-porte d'éducation en matière élective.

L'approche communautaire sera également un moyen efficace de lutter contre les rumeurs et la désinformation.

Les chefs de quartier et les spécialistes de communication devraient portés volontaires pour participer aux campagnes de porte-à-porte à. Ils sont pour la plupart membres des communautés visées. Leur participation inspire confiance aux familles et facilite la transmission de messages et la collecte d'informations auprès des ménages.

Cette approche pourrait favoriser un climat social propice à la collaboration et contribuer, par ailleurs, à réduire d'éventuels phénomènes de réactance, caractérisés par un mélange de colère et d'argumentation contre les recommandations. De tels phénomènes peuvent se produire lorsqu'un message est reçu comme intrusif.

Notre travail a permis, une meilleure connaissance de la question actuelle de la communication électorale en république du Congo. Nous pensons, au terme de cette réflexion, que les objectifs assignés à cette étude sont globalement atteints, les hypothèses concernant le manque des stratégies en vue d'assurer la bonne gestion communicationnelle au profit de la population sont confirmées.

L'existence d'un électorat informé est un élément fondamental participant à l'intégrité et à la crédibilité du processus électoral, d'où l'importance de mener des efforts d'éducation civique et électorale.

La loi électorale, avant l'amendement de 2017, mettait à la charge de la CNEI, de concert avec l'administration, la conception et la mise en œuvre d'une campagne d'éducation civique et morale des populations sur les élections, en son Article 17.

### **Références bibliographiques**

- Constitution du 25 octobre 2015 de la République du Congo ;  
Deaud S. & Weber F. (1998). Guide de l'enquête de terrain, La découverte, Paris, 315 p ;  
Deroo M. & Dussai A. M. (1980). Pratique et analyse des enquêtes par sondage ; PUF, Paris, 302 p ;  
Union Africaine (2017). Missions d'Observation de l'Union Africaine pour les élections législatives et locales en république Du Congo, rapport final ;  
Massoumou Omer (2001). «Des usages linguistiques en république du Congo» dans Cahiers du Rifal, Agence de la francophonie et Communauté française de Belgique, décembre 2001, p. 73-78 ;  
Mengho Bonaventure Maurice (2017). Géographie du Congo, Paris, L'Harmattan, 325 p ;  
Noin Daniel, Thumèrelle Pierre Jean (1993). L'étude géographique des populations, Paris, Masson, 126 p ;  
Thumèrelle Pierre Jean (1996). Les populations du monde, Paris, Nathan, 384 p.